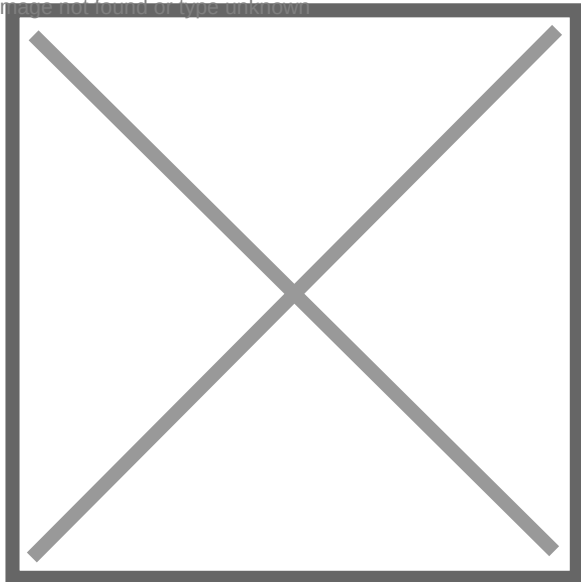


Image not found or type unknown



Erreur medicale à l'accouchement

Par **maecuruja**, le **27/03/2010** à **18:45**

Bonjour,,rn rnje suis maman d'une petite qui a des problemes moteurs suite a un manque d'oxygene pendant ses premiers jours de viernson IRM montrait des lesions cerebrales et je cherche donc toute information qui puisse m'aider à porter plante et faire valoir les droits de ma fille!

Par **cloclo7**, le **29/03/2010** à **14:59**

Bonjour, rn rnJe vous conseille de saisir un avocat afin de faire valoir vos droits.rn rnOù avez-vous accoucher ? est-ce une clinique privée ou un hopital public ?

Par **cloclo7**, le **29/03/2010** à **16:52**

Je pense que vous devez saisir la CRCI afin de mettre en place une expertise judiciaire qui déterminera les causes et circonstances des problèmes subis par votre petite fille et qui fixera ses dommages.rn rnSelon moi compte tenu de la spécificité de votre dossier il est important que vous fassiez appel à un avocat

Par **cloclo7**, le **29/03/2010** à **17:09**

l'avantage de la CRCI est le fait que l'expertise est gratuite rn rnmais il est vrai que si le rapport

crci vous est défavorable, une action en référé devant le TA est plus aléatoire et vous serez obligé d'aller au fond.rnrnde devant le TA il faut savoir que la procédure sera plus longue.

Par **maecuruja**, le **29/03/2010 à 17:11**

gratuit si je gagne mais payant si je perds c'est ça?rnil vaut mieux passer directement au TA?

Par **cloclo7**, le **29/03/2010 à 17:13**

non si vous perdez vous ne remboursez pas quand même pasrnrnmais dans votre cas et en réfléchissant un peu il est mieux pour vous de passer par le TA.rnrnPar contre faites appel à un avocat spécialisé au moins en réparation du dommage corporel

Par **cloclo7**, le **29/03/2010 à 17:27**

Si vous le souhaitez nous pouvons en discuter par messages privés

Par **yanissou**, le **25/04/2010 à 22:25**

bonjour , faite appel a un organisme specialisé constitué d'avocats et d'experts(DVA) c'est gratuit sauf si ils vous obtiennent gain de cause , alors ils se renumerent sur ce que vous avez obtenue rnyanisayed@yahoo.fr au 0622293646.rna bientôt.

Par **cadus**, le **27/04/2010 à 18:25**

Bonjour, Oui vous pouvez saisir la CRCI mais un conseil ne partez pas seule rapprochez vous d'une Association d'aide pour les accidents médicauxrnrnCordialement